

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

ADOPTION DU RÈGLEMENT 208-05-22

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR la soussignée, Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que le règlement 208-05-22 portant sur les compteurs d'eau a été adopté lors de la réunion du 6 juin 2022.

Donné à Rivière-au-Tonnerre, ce 8ième jour du mois de juin 2022



Josée Poulin

Directrice-générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 8 juin 2022

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 8 juin 2022.



Josée Poulin

Directrice-générale et greffière-trésorière